

Centre des Droits Cunéiformes — Paris

Plusieurs historiens des droits cunéiformes avaient souhaité la création d'un Centre consacré spécialement à leur discipline. Ce souhait vient de prendre forme grâce à l'Institut de Droit Romain de l'Université de Paris qui a bien voulu patronner cette création et accorder une première subvention, à cette fin, à sa Section des Droits Cunéiformes. Le Centre qui vient de se créer se propose de travailler en liaison avec le centre National de la Recherche Scientifique et le Collège de France.

Les premiers objectifs visés par cet organisme seront :

1°) de constituer une bibliothèque d'assyriologie juridique, notamment en rassemblant les travaux qui se trouvent actuellement partagés entre les bibliothèques d'orientalisme et les bibliothèques juridiques.

2°) d'établir un fichier des textes juridiques fournissant pour chacun d'eux l'état de la recherche par les références aux autographies, transcriptions, traductions et commentaires.

3°) de rassembler dans une collection de fiches perforées le plus grand nombre possible de transcriptions de textes de cette spécialité. Par la suite, dans la mesure de ses moyens, la Section des Droits Cunéiformes pourrait envisager d'entreprendre des publications.

Dès à présent, afin de réaliser le premier point de ce programme, un appel est adressé aux auteurs de travaux juridiques et économiques intéressant l'orient cunéiforme pour qu'ils veuillent bien envoyer un exemplaire de leurs publications. Ils pourront également faire parvenir leurs suggestions qui seront les bienvenues et leurs demandes de renseignements.

En accordant son patronage à cet organisme, la Faculté de Droit de Paris n'entend nullement en limiter la destination mais au contraire l'ouvrir le plus largement possible à tous les chercheurs dans un esprit de coopération internationale. Des années seront nécessaires avant que le Centre soit en mesure de rendre les services que l'on espère de lui. Ses futurs usagers devront donc s'attendre à ce que, dans sa période de formation, il demande beaucoup sans pouvoir offrir grand-chose en retour. Mais l'accueil à ce projet autorise déjà de grands espoirs et permet d'augurer que le Centre deviendra un jour un organisme bien outillé pour l'étude des droits du Proche-Orient ancien.

Les correspondances sont à adresser à : Institut de Droit Romain de l'Université de Paris. — Centre des droits Cunéiformes. — 12, Place du Panthéon. Paris V-ème.

Professeur G. Cardascia.